



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 52657

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pénurie de main-d'oeuvre qui sévit dans le secteur du bâtiment, et en particulier dans les activités de plomberie ou de maçonnerie. En effet, ces professions bénéficient pleinement de la reprise économique et des mesures fiscales incitatives. Néanmoins, leurs délais d'intervention sont souvent très longs, en raison principalement d'un manque de main-d'oeuvre. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre afin de permettre à ces professionnels de répondre, dans les meilleures conditions pour les clients, à la demande croissante qu'ils rencontrent.

Texte de la réponse

Les résultats remarquables constatés depuis bientôt quatre ans en matière de créations d'emplois (1,6 million d'emplois créés) et de baisse du chômage (- 16,2 % en 2000), y compris le chômage de longue durée (- 24,8 % en 2000), constituent un encouragement significatif mais aussi un défi à relever en permanence pour le service public de l'emploi. A chaque reprise économique, des tensions sur le marché du travail sont constatées. La situation de certaines branches professionnelles, notamment le bâtiment, n'est pas nouvelle. Ce secteur est confronté à des difficultés de plusieurs ordres : des difficultés de recrutement ponctuelles et localisées mais aussi des problèmes d'attractivité de certains métiers. Il convient d'aborder ces questions avec méthode et continuité. C'est la raison pour laquelle un plan national d'action pour aider les entreprises à résoudre leurs difficultés de recrutement a été arrêté en 2000. Ce plan repose sur une collaboration accrue avec des branches professionnelles les plus touchées telles que l'artisanat, le bâtiment et les métiers de bouche - avec lesquelles des accords cadres ont été conclus durant l'année 2000 tout en prenant en compte les situations locales qui peuvent concerner d'autres secteurs (réparation automobile, industrie de process, métiers de la mécanique, travaux forestiers...). Ces accords prévoient des actions de différentes natures : communication sur les métiers porteurs, approche par les compétences, mise en relation directe des employeurs et des demandeurs d'emploi, mobilisations courtes et adaptées, développement des contrats de qualification pour adultes, validation des acquis de l'expérience professionnelle. S'agissant de l'embauche des jeunes, les actions en direction des publics constituent un axe fondamental. En effet, grâce à un meilleur accompagnement personnalisé, les jeunes et les demandeurs d'emplois peuvent être amenés à diversifier leurs choix professionnels. C'est pourquoi, le service public de l'emploi s'attache à favoriser l'insertion des bénéficiaires du programme TRACE et Nouveau Départ, dans les secteurs qui ont des besoins de recrutement. Dans le cadre du programme TRACE des plates-formes « découvertes de nouveaux métiers » permettent aux jeunes de découvrir des métiers localement porteurs et de corriger leur représentation vis-à-vis de ces métiers : 60 000 jeunes supplémentaires entreront dans le dispositif TRACE en 2001. L'utilisation de prestations d'évaluations des compétences (EMT, EMTPE, ECCP) permettent aux demandeurs d'emploi d'apprécier en quelques jours et en entreprise la validité de leurs choix professionnels. Par ailleurs, les stages d'accès à l'entreprise (SAE) qui peuvent concerner à la fois les demandeurs d'emplois et les salariés de l'entreprise, les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), les dispositifs d'insertion par l'activité économique ainsi que les formations en alternance, notamment le

contrat de qualification adulte et jeune, sont mobilisés prioritairement pour proposer des compléments de formation ou la qualification nécessaire aux demandeurs d'emploi susceptibles d'occuper un poste, difficile à pourvoir.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52657

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5980

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5061